

Élections des représentants des parents d'élèves

- Conseil d'école
- Conseil d'administration

Année scolaire 2021-2022

Réunion du 18 novembre 2021 :
Bilan des élections

LES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES ONT EU LIEU LES 1^{ER} ET 2 OCTOBRE DANS LES ACADÉMIES DE MAYOTTE ET LA RÉUNION, LES 21 ET 22 OCTOBRE DANS LES ACADÉMIES DE GUADELOUPE ET DE MARTINIQUE ET LES 8 ET 9 OCTOBRE 2021 DANS LES AUTRES ACADÉMIES.

- Nombre d'écoles : 44 149
- Nombre de saisies validées par les Dsden : 43 257
- Soit 97,98 % des écoles

- Nombre d'établissements du second degré : 7 920
- Nombre d'établissements validées par les Dsden/Rectorat : 7 755
- Soit 97,92 % des EPLE

QUELQUES CHIFFRES

Nombre de votants

- Premier degré : 4 457 085 votants
- Second degré : 1 670 667 votants
- Soit un total de 6 127 752 votants

Nombre de votants par type d'EPL :

- collèges : 1 255 608 votants, soit 28,25 %
- lycées généraux : 381 873 votants, soit 12,61 %
- lycées professionnels : 31 064 votants, soit 5,91 %
- EREA-ERPD : 2 122 votants, soit 14,51 %

Nombre de sièges pourvus

- Premier degré : 245 681 sièges pourvus soit 95,64 % des sièges à pourvoir (256 886)
- Second degré : 44 070 sièges pourvus soit 95,12 % des sièges à pourvoir (46 333)

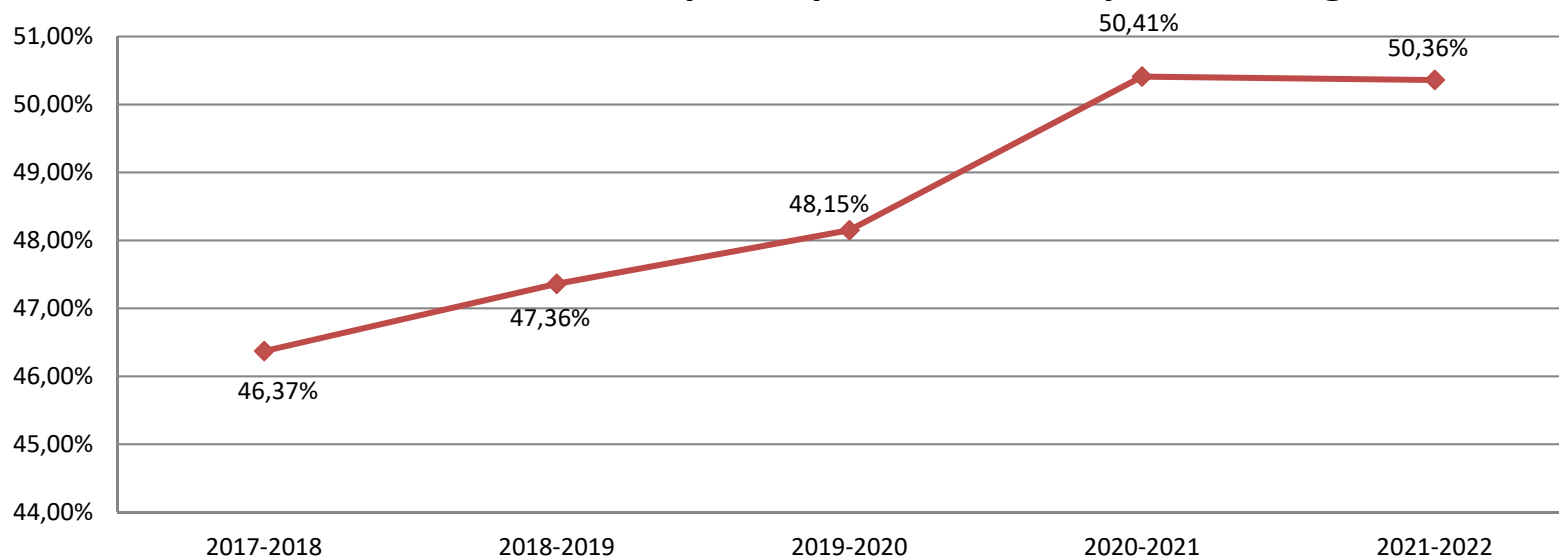
Répartition par type d'EPL :

- collèges : 33 500 sièges pourvus soit 98,67 % des sièges à pourvoir (33 946)
- lycées généraux : 7 802 sièges pourvus soit 97,22 % des sièges à pourvoir (8 025)
- lycées professionnels : 2 505 sièges pourvus soit 63,53 % des sièges à pourvoir (3 935)
- EREA-ERPD : 274 sièges pourvus soit 64,17 % des sièges à pourvoir (427)

TAUX DE PARTICIPATION DANS LE PREMIER DEGRÉ

- ❑ Le taux de participation est de 50,36 %, soit une légère baisse de 0,05 point par rapport à 2020 (50,41 %).

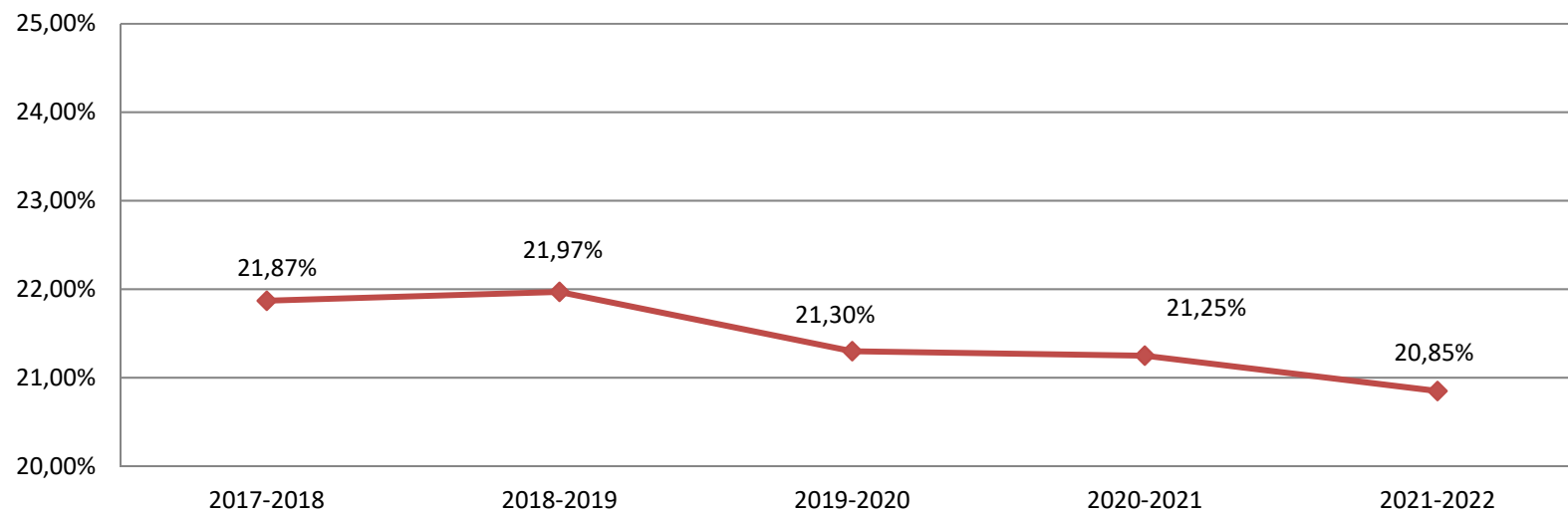
Evolution du taux de participation dans le premier degré



TAUX DE PARTICIPATION DANS LE SECOND DEGRÉ

- ❑ Le taux de participation est de 20,85 %, soit une baisse de 0,40 point par rapport à 2020 (21,25 %).

Evolution du taux de participation dans le second degré



NOMBRE DE SIÈGES POURVUS

La représentation des parents reste relativement stable dans les conseils d'école et dans les conseils d'administration par rapport au dernier scrutin.

- Dans le premier degré :

- 95,64 % des sièges ont été pourvus contre 96,86 % en 2020-2021, soit une baisse de 1,22 point.

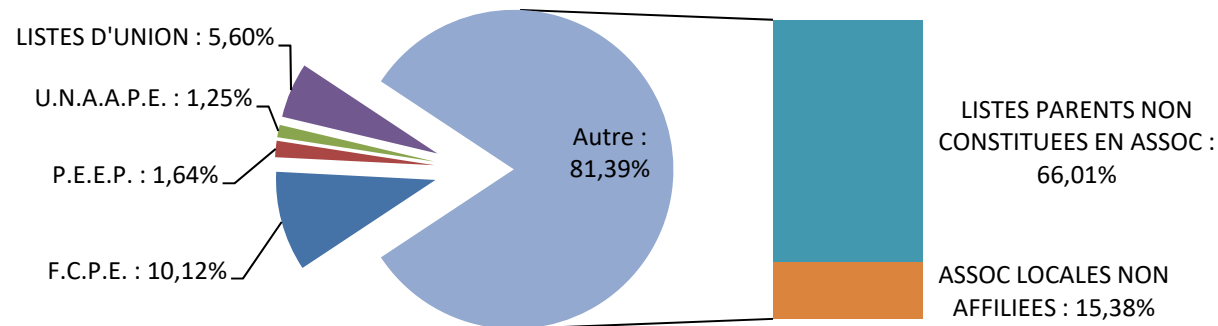
- Dans le second degré :

- 95,12 % des sièges ont été pourvus contre 95,09 % en 2020-2021, soit une baisse de 0,03 point.

RÉPARTITION DES SIÈGES DANS LE PREMIER DEGRÉ

- Dans le premier degré, les associations locales non affiliées et les parents non constitués en association détiennent la majorité des sièges (81,39 % des sièges contre 80,86 % en 2020-2021).

Répartition des sièges dans le 1^{er} degré



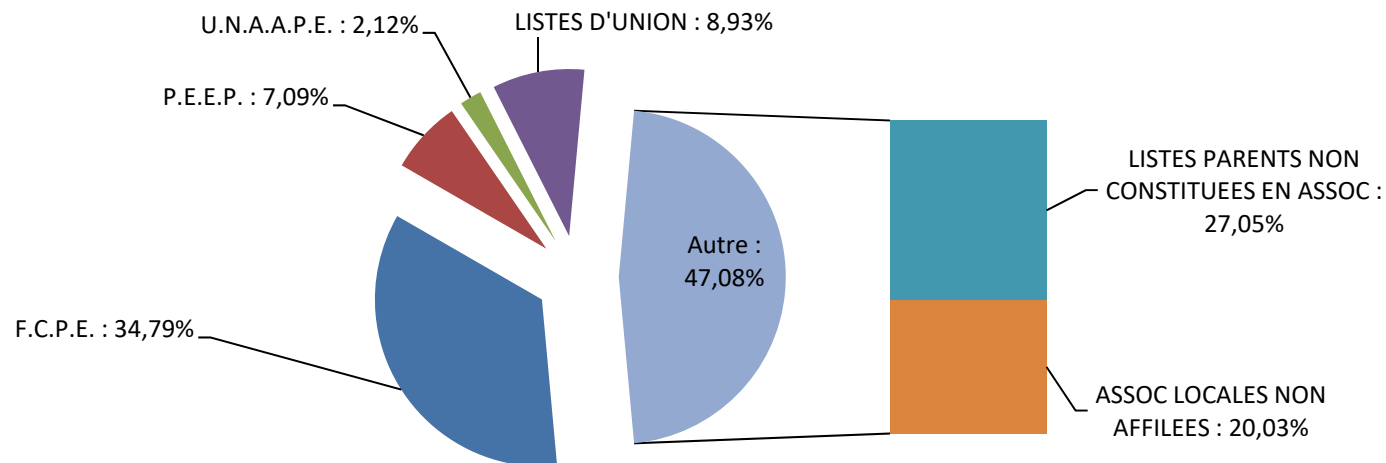
RÉPARTITION DES SIÈGES DANS LE PREMIER DEGRÉ

- Les associations locales non affiliées et les listes indépendantes de parents occupent 81,39 % des sièges contre 80,86 % en 2020, soit une hausse de 0,53 point.
- La FCPE, la PEEP et l'UNAAPE occupent pour leur part 13,01 % des sièges contre 13,60 % en 2020, soit une baisse de 0,59 point.

RÉPARTITION DES SIÈGES DANS LE SECOND DEGRÉ

- Dans le second degré, tous types d'établissements confondus, les associations de parents d'élèves restent bien représentées avec 44 % des sièges (45,65 % en 2020-2021).

Répartition des sièges dans le 2nd degré



RÉPARTITION DES SIÈGES DANS LE SECOND DEGRÉ

- La FCPE, la PEEP et l'UNAAPE occupent 44 % des sièges contre 45,65 % en 2020, soit une baisse de 1,65 point.
- Les associations locales non affiliées et les listes indépendantes de parents occupent pour leur part 47,08 % contre 45,38 % en 2020, soit une hausse de 1,70 point.